



MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY – SIÈGE SOCIAL
3110, boulevard Martel
Saint-Honoré (Québec) G0V 1L0
Tél. : 418 673-1705 | Téléc. : 418 673-7205
Sans frais : 1 888 673-1705

MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY – POINT DE SERVICE
449, rue Principale
Saint-Félix-d'Otis (Québec) G0V 1M0
Tél. : 418 544-0113 | Téléc. : 418 544-1081
Sans frais : 1 888 673-1705

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ DU FJORD-DU-SAGUENAY

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, Christine Dufour, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté du Fjord-du-Saguenay, que lors de la séance ordinaire du conseil de l'organisme tenue le 8 janvier 2019, à 19 h, à l'hôtel de ville de Saint-Honoré, le règlement numéro 19-402 ayant pour objet de fixer la rémunération des élus municipaux de la MRC du Fjord-du-Saguenay et d'abroger le règlement 12-309 a été adopté.

Une copie dudit règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC du Fjord-du-Saguenay, situé 3110, boulevard Martel, Saint-Honoré (Québec) G0V 1L0, ainsi qu'à son point de service au 449, rue Principale, Saint-Félix-d'Otis (Québec) G0V 1M0, aux heures de bureau, soit de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30. L'avis public peut également être consulté sur le site Internet de la MRC du Fjord-du-Saguenay au www.mrc-fjord.qc.ca.

Donné à Saint-Honoré, ce 14^e jour de janvier 2019.

Christine Dufour
Secrétaire-trésorière et directrice générale